



Cheque sans provision-vol de matériel

Par **EstelleLems**, le **08/04/2022 à 19:38**

Bonjour,rrnrnJe suis, depuis presque deux semaines, dans un pur enfer dont je pense voir apparaître enfin le bout du tunnel. Mais avant de me faire de fausses joies, je préfère passer par des gens qui s'y connaissent afin d'être réaliste sur la suite des événements, peut-être pourrez vous m'aider ?rrnrnJe suis auto-entrepreneur en Scénario-Réalisation et Location de matériel (c'est sur ce dernier point que nous nous concentrerons). Il y a 13 jours, un client est venu louer chez moi pour 8.500 € de matériel et n'est jamais revenu me le ramener, il reste injoignable. J'ai rapidement pris les mesures qui s'imposaient en portant plainte au commissariat et en encaissant le chèque de caution. rnrnPendant une semaine je me suis dit que le chèque devait être faux, je m'en rendais même malade en imaginant tous l'argent que j'avais perdu. Mais aujourd'hui, coup de théâtre, la banque m'a informé que le chèque était vrai, bien relié à un compte, mais que (sans trop de surprise) il avait été rejeté pour cause de manque de provisions.rnrnEvidemment, j'ai sauté de joie en apprenant la nouvelle, les informations que l'on trouve sur internet étant assez rassurantes sur ce sujet. D'après ce que j'ai compris, je n'aurais qu'à attendre une lettre de la banque m'informant que le compte n'est pas solvable (qui devrait arriver sous 30 jours maximum), je pourrais ensuite passer par un huissier qui devra obliger le client voleur à payer sous 15 jours, sous peine de quoi le huissier pourra procéder à un prélèvement sur salaires.rnrnMes questions : rn1) Est-ce bien aussi simple que cela ou dois-je craindre un autre éventuels coups de bâtons, ou des délais bien plus longs et des procédures plus compliquées ?rn2) Je trouverais ça assez infect que le client voleur puisse juste donner les 8.500 € et s'en sortir comme ça en gardant avec lui mon matériel comme compensation. Y aura-t-il un moyen de le contraindre à me rendre le matériel en plus de l'argent ? (Avant que la question soit posée, je dois récupérer l'argent car j'ai déjà avancé les frais pour me racheter le matériel puisque, étant mon outils de travail, je ne peux pas m'en passer).rrnrnJe vous remercie d'avance pour toutes les réponses que vous pourrez m'apporter et vous souhaite une bonne journée.